**Algérie - Nouvel assaut contre les forces indépendantes et la société civile depuis la reprise des manifestations du Hirak**

*Note d'information Mars – Mai 2021*

Institut du Caire pour l'Etude des Droits de l'Homme (CIHRS)

Euromed Droits

Fédération Internationale pour les Droits de l'Homme (FIDH), dans le cadre de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme

MENA Rights Group

Comité National pour la Libération des Détenus (CNLD)

Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT), dans le cadre de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme

**Introduction**

Depuis la reprise des manifestations du Hirak le 22 février 2021, les autorités algériennes ont clairement intensifié la répression contre l'opposition pacifique et les forces indépendantes, y compris les manifestant-e-s, les journalistes, les défenseur-e-s des droits et les syndicalistes. **Au moins 5 300 arrestations** de manifestant.e.s pacifiques ont été documentées depuis le 22 février 2021. Le 14 mai, au moins **1 000 arrestations,** **dont 18 journalistes**, ont été signalées - un nombre record d'arrestations en une journée depuis février 2019.

Depuis février 2021, **au moins 36 journalistes** ont été arrêté.e.s et/ou poursuivi.e.s en relation avec leur travail et **15 ont signalé des agressions ou des arrestations violentes** lors de la couverture de manifestations. Au moins **16 sites d'information en ligne restent inaccessibles** en Algérie; 6 d'entre eux ont été bloqués au cours de l'année passée. Au moins **7 défenseur.e.s des droits humains ont été poursuivi.e.s arbitrairement;** 4 d'entre eux ont signalé des arrestations violentes ou agressions physiques. **6 allégations d'abus physiques ou sexuels en détention** ont été rendues publiques depuis février 2021; aucune d'elles eux n'a été enquêtées.

Selon le Comité National pour la Libération des Détenus (CNLD), [au 26 mai](https://www.facebook.com/comitenationalpourlaliberationdesdetenusCNLD/posts/164035688299904), il y avait **au moins 183 prisonniers d'opinion** - un nombre qui n'a jamais été aussi élevé depuis le début du mouvement Hirak. **86 d'entre eux ont été condamnés** à des peines de prison entre le 16 et le 24 mai.

Les manifestant.e.s ont signalé [**un recours inutile et excessif**](https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/05/algeria-stop-using-unlawful-force-against-protesters/) **à la force**, notamment des passages à tabac et des arrestations violentes, [le 14 mai](https://www.facebook.com/2298875860335412/videos/292460275940715) dernier. Les autorités ont à plusieurs reprises **fait obstruction aux manifestations**. Pour permettre leur libération, la police exige que les manifestant.e.s signent **une promesse écrite formelle** de ne pas participer à d'autres manifestations.

Le 9 mai, signalant une nouvelle augmentation de la criminalisation des manifestations pacifiques, le Ministère de l'intérieur a publié pour la première fois un communiqué exigeant **une "notification préalable" pour la tenue de marches hebdomadaires** du Hirak, demandant aux organisateurs de fournir leurs noms, itinéraire et slogans. Selon certaines informations, les manifestants ont dû modifier leur itinéraire (le plus récemment le 7 mai à Alger) pour éviter les violences policières et l'obstruction.

Le cadre juridique en matière de liberté de réunion reste très restrictif en Algérie. Ce qui est appelé "notification préalable" dans la Constitution et dans la loi est en pratique une autorisation préalable, en violation des normes internationales, qui doit être soumise par une organisation au moins 8 jours avant la manifestation. Illustrant cette confusion, le 20 mai, le ministère de l'Intérieur a démenti avoir reçu des **"demandes d'autorisation"** pour l'organisation de manifestations le 21 mai, à la suite d'informations véhiculées sur les réseaux sociaux annonçant que des autorisations avaient été demandées.

**Table des matières**

**Une organisation de la société civile de premier plan prise pour cible** 2

[**Des membres d'une association culturelle poursuivis pour financement étranger et activités "subversives"** 3](#_Toc73202546)

[**Des journalistes attaqué(e)s et poursuivi(e)s pour leur travail** 3](#_Toc73202547)

[**L'opposition politique ciblée arbitrairement** 3](#_Toc73202547)

[**Des défenseur-e-s des droits humains poursuivis arbitrairement, y compris pour terrorisme** 4](#_Toc73202547)

[**Aucune enquête menée pour mauvais traitements en détention et 6 activistes pris pour cibles** 5](#_Toc73202548)

[**Criminalisation du débat d'idées, notamment en matière religieuse** 6](#_Toc73202549)

[**Remise en cause du droit à la défense** 6](#_Toc73202549)

[**Des membres du judiciaire sanctionnés ou poursuivis arbitrairement** 7](#_Toc73202550)

**Aperçu des violations des droits humains en Algérie de mars à mai 2021**

Une organisation de la société civile de premier plan prise pour cible

Le 26 mai, Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ), association qui œuvre pour la jeunesse et la citoyenneté créée en 1993, ​​très active dans le mouvement de protestation Hirak, a été informée que le ministère de l'Intérieur avait demandé sa dissolution devant le tribunal administratif d'Alger, au motif que les activités de l'organisation sont en violation de la loi 12/06 régissant les associations et contredisent les objectifs énumérés dans les statuts de l'organisation. Son président Abdelouahab Fersaoui a également été convoqué le même jour pour se présenter au commissariat central de Bejaïa sans en préciser la raison.

Depuis le début du mouvement Hirak, le RAJ est particulièrement visé par les autorités. Le président de l'organisation, Abdelouahab Fersaoui, a été condamné en appel le 17 mai 2020 à 6 mois de prison pour "atteinte à l'unité nationale" (art. 79 du Code pénal) et "incitation à la violence" (art. 74). Il a été arrêté en octobre 2019 pour avoir participé à un rassemblement de soutien aux détenus du Hirak devant le tribunal de Sidi M’hamed (Alger).

Au moins 11 autres membres de l'organisation ont été poursuivis en 2020 dans le cadre de leur travail au sein de la société civile, dont Hakim Addad, membre fondateur du RAJ, actuellement poursuivi dans deux affaires différentes en rapport avec des manifestations pacifiques et des publications en faveur du Hirak.

# **Des membres d'une association culturelle poursuivis pour financement étranger et activités "subversives"**

Le 20 avril, les autorités ont [annoncé](https://www.aps.dz/societe/120825-surete-nationale-arrestation-d-un-bande-criminelle-financee-par-une-representation-diplomatique-a-alger) l'arrestation d'une "bande criminelle" – identifiés comme les membres de **SOS Culture Bab El Oued**, une association culturelle – basée sur des accusations de "financement étranger" et de "subversion". Selon les autorités, cette "organisation culturelle non enregistrée" aurait reçu un financement "d'une représentation diplomatique d'une grande puissance étrangère à Alger", "utilisé pour produire des films et des documents provocateurs ainsi que des publications promotionnelles et des affiches lors des marches populaires du Hirak". Le président de l'association est en détention provisoire et d'autres membres sont sous contrôle judiciaire dans l'attente d'un procès. Depuis les amendements d'avril 2020 du Code pénal, la loi prévoit **une peine de prison de 5 à 24 ans** pour la réception de fonds étrangers.

# **Des journalistes attaqué(e)s et poursuivi(e)s pour leur travail**

Le 14 mai, le journaliste **Djaafer Kheloufi** a été sévèrement battu par la police alors qu'il tentait d'intervenir lors de l'arrestation brutale de la journaliste **Kenza Khattou**. Ce dernier est poursuivi pour "atteinte à l'unité nationale", "atteinte à corps constitués" et "incitation à un rassemblement non armé". Le 7 mai, à Alger, les **journalistes Bouzid Ichalalene et Meriem Nait Lounis** auraient été arrêtés et agressés verbalement par la police. Le 30 avril 2021, Reporters sans frontières a condamné une agression physique contre le journaliste **Anis Chellouche** et une escalade de la violence contre les journalistes. Le 12 mars 2021, 8 journalistes ont été agressés physiquement lors d'une manifestation; cette agression n'a pas toujours pas fait l'objet d'une enquête.

Le 10 mai 2021, le **journaliste Khellaf Benhedda** a appris qu'il avait été condamné par contumace à une amende de 100 000 dinars pour "offense au président".

Le 21 avril, **Noureddine Tounsi** a été condamné à 1 an de prison pour son travail d'enquête avec la Plateforme pour la protection des lanceurs d'alerte en Afrique (PPLAAF). Le journaliste **Rabah Kareche** a été [arrêté](https://www.liberte-algerie.com/actualite/le-communique-de-liberte-357487) le 18 avril pour la publication d'un [article](https://www.liberte-algerie.com/actualite/lahaggar-la-bataille-des-territoires-357411) sur des manifestations pacifiques à Tamanrasset. Il est poursuivi pour diffusion d'informations susceptibles d'inciter à la discrimination et à la haine, et diffusion volontaire de fausses informations susceptibles de mettre en danger l'ordre public et de porter atteinte à la sécurité et à l'unité nationale.

Le **journaliste Mustapha Bendjama**, convoqué, arrêté et poursuivi à plusieurs reprises dans au moins six affaires différentes, pour des accusations telles que "offense à corps constitués" et "atteinte à l'unité nationale", a de nouveau été convoqué le 7 avril et le 25 mai 2021 par un juge d'instruction.

Au sujet des poursuites et les violences signalées contre les **journalistes Saïd Boudour et Jamila Loukil** - voir la section plus bas sur les accusations de terrorisme portées contre des défenseur-e-s des droits humains.

**L'opposition politique ciblée arbitrairement**

**Tahar Missoum**, ancien membre de l'Assemblée nationale populaire et candidat à l'élection présidentielle d'avril 2019, a été condamné le 6 mai à 2 ans de prison et à une amende de 300000 dinars, après une comparution immédiate, pour offense au président et incitation à rassemblement, sur la base de déclarations publiques critiques et de vidéos. L'opposant politique **Karim Tabbou** a de nouveau été arrêté le 28 avril et est maintenant sous contrôle judiciaire.

Le 17 mai, l'activiste politique **Ouahid Benhalla**, membre de la direction du **Mouvement démocratique et social (MDS)**, a été condamné à 1 an de prison par le tribunal de Bainem (Alger) après son arrestation le 14 mai alors qu'il rejoignait à une manifestation (il a été arrêté alors à la descente d'un bus alors qu'il se rendait à une manifestation). Les membres du parti **Fethi Ghares**, **Messaouda Cheballah** et **Hassan Mebtouche** ont également été arrêtés puis libérés le même jour.

Le 22 avril, le ministère de l'Intérieur a [annoncé](https://www.algerie-eco.com/2021/04/23/le-ministere-de-linterieur-saisit-la-justice-contre-le-parti-de-zoubida-assoul/) une action en justice contre le parti d'opposition **Union pour le Changement et le Progrès (UCP),** parti dirigé par l'avocate et militante politique Zoubida Assoul, pour "activité illégale" en raison d'un manque de statut juridique et de non-respect avec la législation. L'UCP a [nié](https://www.facebook.com/ucpdz/photos/pcb.1351016161939210/1351016021939224/) ces accusations, déclarant avoir respecté toutes les dispositions de la loi 12-04 sur les partis politiques. Le 2 mai, le ministère de l'Intérieur a annoncé avoir demandé au Conseil d'État de suspendre temporairement l'UCP, en attendant une décision de justice sur sa dissolution pure et simple.

Le 22 mai, le **Parti socialiste des travailleurs (PST)** a annoncé que les autorités avaient lancé une procédure en référé pour suspendre temporairement le parti et fermer ses bureaux. Le 23 avril, ils avait également [dénoncé](https://www.facebook.com/PSTDZ/posts/5471325502941317) "des pressions juridiques et administratives" et "une escalade de l'autoritarisme et des atteintes aux libertés démocratiques" à l'approche des élections.

Le MDS, l'UCP et le PST, entre autres partis, ont [annoncé](https://www.liberte-algerie.com/actualite/lucp-boycotte-les-legislatives-du-12-juin-356302) leur boycott des élections législatives de juin, décrié comme une manœuvre pour maintenir le système en place sans réelle réforme.

**Des défenseur-e-s des droits humains poursuivis arbitrairement, y compris pour terrorisme**

Le 29 avril, le défenseur des droits humains **Kaddour Chouicha** et les défenseur-e-s et journalistes **Jamila Loukil et Saïd Boudour** ont été poursuivis dans une nouvelle affaire pénale, pour des chefs d'accusation comprenant "l'adhésion à une organisation terroriste ou subversive active à l'étranger ou en Algérie". L'affaire comprend également douze autres manifestants et militants pacifiques. S'ils sont reconnus coupables, ils peuvent être condamnés à la peine de mort.

Cette nouvelle affaire liée au terrorisme constitue une dangereuse escalade des attaques contre les journalistes, les défenseur-e-s des droits humains et le mouvement de protestation du Hirak, et vient en réponse au travail pacifique et légitime des individus en faveur des droits humains.

Le 8 mai, le père d'un des manifestants poursuivis dans cette affaire, **Yasser Rouibah**, a déclaré en [vidéo](https://www.facebook.com/watch/?v=302545704822424) qu'on avait torturé, battu, déshabillé son fils, et qu'on lui avait uriné dessus en détention.

Avant cette affaire, Saïd Boudour, Jamila Loukil et Kaddour Chouicha ont fait l'objet à plusieurs reprises de détentions arbitraires et de poursuites, équivalent à du harcèlement judiciaire. Le 12 mars, Chouicha et son fils ont été violemment battus lors d'une manifestation et un policier a tenté de l'étrangler. Chouicha et Loukil affirment également avoir été violemment arrêtés le 4 avril. Boudour affirme lui avoir été agressé physiquement lors de son arrestation le 23 avril.

Autres cas de défenseur-e-s des droits humains poursuivi-e-s:

* La défenseuse des droits des travailleurs **Dalila Touat**, récemment [condamnée](https://www.frontlinedefenders.org/en/statement-report/harassment-algerian-human-rights-defenders-must-end), a été convoquée par la police le 4 mai 2021 et faisait partie des personnes arrêtées le 14 mai.
* À la suite de son arrestation le 3 mai, le défenseur des droits **Djamal Lalileche** est poursuivi pour offense à corps constitués, publication d'informations mettant en danger la sécurité et l'ordre public, incitation à rassemblement non armé, atteinte à l'unité nationale et diffusion de publications portant atteinte à l'intérêt national. Il n'a pas eu accès à un avocat.

# **Aucune enquête menée pour mauvais traitements en détention et 6 activistes pris pour cibles**

Le 30 mars, la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) a [réitéré](https://www.facebook.com/LADDH/posts/10157776935756759) son appel aux autorités pour des enquêtes indépendantes sur **plusieurs allégations de torture, d'abus sexuels et de mauvais traitements** contre des manifestants du Hirak qui ont fait surface au cours des deux derniers mois; par exemple, contre l'étudiant [Walid Nekkiche](https://www.lepoint.fr/afrique/algerie-la-justice-ouvre-sa-premiere-enquete-sur-un-cas-de-torture-09-02-2021-2413263_3826.php) et les militants [Sami Dernouni](https://radio-m.net/affaire-de-torture-de-sami-dernouni-des-avocats-livrent-leur-version-des-faits/), [Nabil Bousekkine](https://www.facebook.com/LADDH/posts/10157774603756759), [Ayoub Chahetou](https://www.facebook.com/LADDH/posts/10157791197816759) et [Saïd Chetouane](https://youtube.com/watch?v=-RlAdKDZYr0&feature=share) (15 ans).

Les 4 et 5 avril 2021, **six activistes pacifiques[[1]](#footnote-2)** ont été arbitrairement arrêtés et poursuivis - pour des accusations telles que complot criminel, diffusion de fausses informations et incitation à la débauche - après avoir relayé des vidéos du **manifestant Saïd Chetouane, 15 ans**, dans lesquelles il affirme avoir été agressé sexuellement en détention. Violant leurs droits à la défense, un procureur a lancé des accusations sans fondement et homophobes (les accusant d'être pédophiles, homosexuels, amateurs de pornographie et toxicomanes) et a discrédité les allégations de Saïd Chetouane. Le 27 avril, le jour où Chetouane serait allé porter plainte pour agression sexuelle, il a été arrêté pour avoir participé à une manifestation, puis placé dans un centre de protection de l'enfance sans en informer sa mère. Il a été hospitalisé car sa santé s'est gravement détériorée après avoir mené une grève de la faim en signe de protestation. Sa mère a depuis perdu son emploi.

**Ayoub Chahetou**, arrêté le 26 mars 2021 lors d'une manifestation, a été poursuivi pour "destruction de biens publics de l'Etat". Il a déclaré lors de son procès qu'il avait été violé à l'intérieur d'un poste de police. Il a été condamné à 6 mois de prison le 18 mai. L'accusation a annoncé une enquête préliminaire, mais au 25 mai, ses avocats n'avaient pas encore été informés des mesures prises dans le cadre de cette enquête.

Les avocats de **Sami Dernouni** ont affirmé le 2 mars 2021 qu’il avait été victime de torture lors de sa détention par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Le 3 mai 2021, Dernouni a été condamné à un an de prison et à un an avec sursis pour son activisme pacifique, pour des chefs d'accusation comprenant "incitation au rassemblement", "atteinte à l'unité nationale" et "atteinte à la sécurité nationale".

L'étudiant et manifestant pacifique **Walid Nekkiche** a déclaré lors de son procès le 1er février 2021 qu'il avait été victime d'abus physiques, sexuels et psychologiques en détention. Il a été condamné à 6 mois de prison à la suite de sa participation à une marche étudiante en novembre 2019, après 14 mois de détention provisoire. Alors qu'une plainte a été déposée pour torture le 23 juillet 2020, ni Nekkiche ni ses avocats n'ont été informés d'une quelconque enquête.

# **Criminalisation du débat d'idées, notamment en matière religieuse**

Le 23 avril, **l'islamologue Saïd Djabelkhir** a été [condamné](https://www.amnesty.org.uk/press-releases/algeria-islamic-scholar-given-three-year-jail-term-offending-islam) à 3 ans de prison et à une amende de 50 000 dinars par le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) pour "offense aux préceptes de l'islam" (article 144bis 2 du Code pénal), sur la base publications en ligne sur des rituels et la théologie islamique. Il reste libre jusqu'à l'annonce d'un verdict en appel. Le 6 mai, il a appris indirectement que son procès en appel avait été reporté du 5 mai au 2 juin; ni lui ni ses avocats n'ont jamais été informés du déroulement de l'affaire et il affirme n'avoir jamais été entendu ni convoqué par le parquet.

Le 4 mai 2021, **la militante et gynécologue Amira Bouraoui** a été condamnée en appel à 4 ans de prison dans deux affaires. Elle reste libre jusqu'à un verdict en cassation. Dans un premier cas, elle a été condamnée pour délit à un fonctionnaire, délit au Président et partage de fausses informations susceptibles de porter atteinte à l'ordre public pour des publications dans lesquelles elle critiquait la manière dont les autorités ont géré la pandémie. Dans un deuxième cas, elle a été condamnée pour avoir porté atteinte aux préceptes de l'islam, pour des publications en ligne dans lesquelles elle critiquait une figure religieuse.

Le 22 mars 2021, une peine de cinq ans de prison contre **Hamid Soudad** a été confirmée à Oran, pour avoir relayé une caricature du prophète de l'islam sur les réseaux sociaux en 2018.

Le 27 février, **Rachid Seghir**, pasteur en charge de l'église protestante d'Oran, et l'un de ses associés, **Nouh Hamimi**, ont été condamnés par contumace à deux ans de prison et à une amende de 500 000 dinars pour "prosélytisme" et "atteinte à la foi d'un musulman" (ordonnance 06-03) suite à la découverte de livres religieux chrétiens dans leur librairie, en septembre 2017, qui a ensuite été fermée par les autorités.

**Remise en cause du droit à la défense**

Le 28 mars, la Cour suprême a [accepté](https://www.elwatan.com/edition/actualite/remise-en-cause-de-leur-immunite-judiciaire-les-robes-noires-montent-au-creneau-29-04-2021) un recours en inconstitutionnalité sur l’article 24 du statut des avocats. Selon l'article 24, "l’avocat dans l’exercice de sa profession ne peut être poursuivi pour ses faits, déclarations et écrits dans le cadre des débats ou de la plaidoirie à l’audience. Il bénéficie de la protection absolue et du caractère confidentiel des relations entre lui et ses clients, de la garantie du secret de ses dossiers et de ses correspondances, du droit d’accepter ou de refuser un client". L’article 24, en vertu des [conventions internationales](https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/RoleOfLawyers.aspx), garantit "l'immunité" des avocat(e)s durant l’exercice de leur fonction et est fondamental pour les protéger de toutes formes de pression et protéger le droit à la défense.

L'article 24, conformément aux [conventions internationales](https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/RoleOfLawyers.aspx) telles que les Principes de base des Nations Unies sur le rôle de l'avocat (article 20), garantit l'immunité des avocats dans l'exercice de leurs fonctions et est fondamental pour les protéger de toutes les formes de pression et garantir le droit à la défense. Une révision de l'article 24 menacerait manifestement le droit à la défense, bien qu'il soit inscrit dans la Constitution (art. 175).

# **Des membres du judiciaire sanctionnés ou poursuivis arbitrairement**

Le 30 mai, le **juge Saad Eddine Merzouk**, président du Club des magistrats libres (syndicat non agréé), a été radié suite à une audience disciplinaire devant le Conseil Supérieur de la Magistrature. Il est accusé d'avoir incité à la grève en octobre 2019 et d'avoir "fait obstruction aux poursuites judiciaires et violé l'obligation de réserve", sur la base de publications sur les réseaux sociaux en faveur du Hirak et de l'indépendance judiciaire, et risque un licenciement.

Le **procureur adjoint** **Mohamed Belhadi** est également soumis à la même procédure disciplinaire pour avoir publié une photo de lui-même avec le juge Merzouk, considérée comme une violation de l'obligation de réserve et une faute professionnelle grave. En février 2020, le procureur Belhadi avait été arbitrairement transféré à 600 km au sud d'Alger, après avoir demandé l'acquittement de seize manifestants.

Le 5 avril, **Mourad Ghedia, greffier actuellement suspendu**, activiste du Hirak et président de la Fédération nationale des travailleurs du secteur de la justice (affiliée au Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique, SNAPAP), a été arrêté et est détenu en attendant son procès le 1 juin. Ghedia avait auparavant été [suspendu](https://www.hrw.org/news/2013/10/06/algeria-crackdown-independent-trade-unions) pendant près de trois ans pour sa participation à une grève, réintégré puis suspendu à nouveau depuis 2018.

Le 11 avril, **Belkacem Maza,** **greffier,** **suspendu** depuis le 17 septembre 2020, a été condamné à 6 mois de prison avec sursis et à une amende de 100000 dinars pour infraction à des organismes publics (art.144 du Code pénal) et discrédit des décisions de justice (art 147), sur la base de sa participation aux manifestations du Hirak.

La répression a considérablement augmenté et une position publique plus affirmée des États est [cruciale](https://cihrs.org/algeria-more-assertive-public-position-from-international-community-crucial-to-protecting-algerians-on-hirak-two-year-anniversary/?lang=en) pour protéger les Algérien(ne)s exerçant pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Nous pensons que cette intensification de la répression répond aux [critères](https://www.dfa.ie/our-role-policies/international-priorities/human-rights/ireland-and-the-human-rights-council/irelands-statements-hrc-32nd-session/preventingrespondingtoandaddressinghumanrightsviolations-jointconcludingstatement/) pour que le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU prenne des mesures urgentes, comme défini par l'Irlande en 2016. Le moment est maintenant venu pour les États membres de l'ONU de lutter contre la criminalisation croissante de la liberté d'association, de réunion pacifique et d'expression en Algérie.

1. Mohamed Tadjadit, Malik Riahi, Soheib Debaghi, Noureddine Khimoud, Tarik Debaghi et Sadeq Louail. [↑](#footnote-ref-2)